



Syndicat mixte du SCoT du Grand Beauvaisis

SCoT



Schéma de COhérence T erritoriale DU GRAND BEAUVAISIS

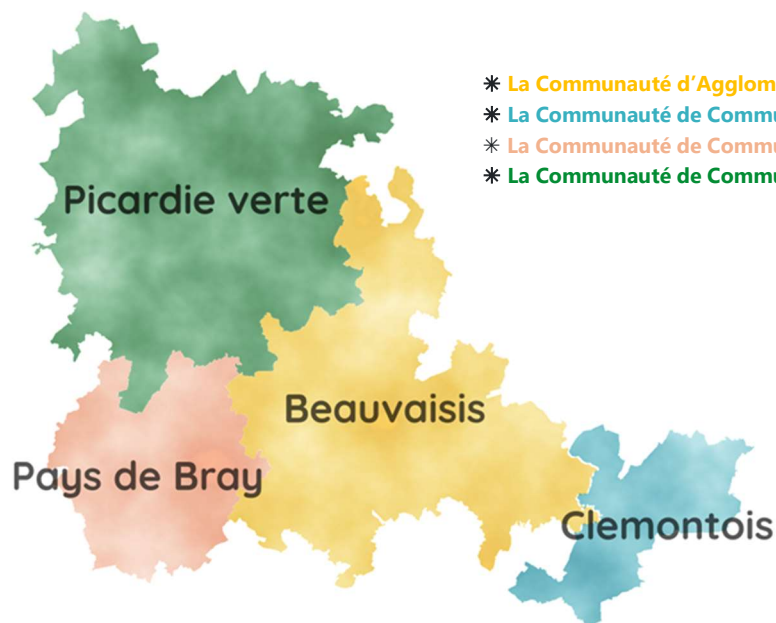
■ Qu'est-ce qu'un Schéma de Cohérence Territoriale ou SCoT ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification stratégique qui définit les grandes **orientations d'aménagement et de développement durable d'un territoire pour les 15 à 20 prochaines années**. Il vise à coordonner, dans une démarche collective, les politiques publiques de plusieurs intercommunalités et de leurs communes afin d'assurer une cohérence globale dans les domaines de l'urbanisme, des transports, de l'environnement, de l'habitat, de la mobilité et du développement économique.

En résumé, le SCoT est un **outil de planification à long terme qui permet de coordonner les actions des intercommunalités et de leurs communes** pour un développement harmonieux, durable et respectueux de l'environnement. Il garantit que toutes les décisions d'aménagement prises s'inscrivent dans une vision cohérente et concertée à l'échelle d'un territoire plus vaste.

■ Le SCoT du Grand Beauvaisis

Porté par le Syndicat Mixte du SCoT du Grand Beauvaisis, le SCoT du Grand Beauvaisis regroupe les 4 intercommunalités de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis, de la Communauté de communes du Clermontois, de la Communauté de communes du Pays de Bray et de la Communauté de communes de la Picardie Verte.



- * La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
- * La Communauté de Communes du Clermontois
- * La Communauté de Communes du Pays de Bray
- * La Communauté de Communes de la Picardie Verte

CHIFFRES CLES :

- 182 communes
- 191 000 habitants
- Superficie de 1563 km² (27 % de l'Oise)
- 73 600 emplois
- 63 ZNIEFF de type 1
- 8 sites Natura 2000

D'une superficie de 1 563 km², il couvre un quart de la superficie du département de l'Oise et 182 communes. Le territoire du SCoT occupe une position stratégique entre la Seine-Maritime, Amiens et l'Île-de-France.

Prescrit le 20 février 2024, le SCoT traduit une volonté partagée de plusieurs EPCI de construire ensemble un projet commun de développement et d'aménagement du territoire à l'horizon 2050.

■ Une démarche en plusieurs étapes et un contenu défini

L'élaboration d'un SCoT se structure, sur le temps long, en plusieurs étapes clés (de la préparation jusqu'à l'adoption finale) permettant de construire de manière progressive et concertée un document qui guide l'aménagement et le développement durable d'un territoire. Il va mobiliser les élus, la société civile et les partenaires institutionnels (services de l'État, chambres consulaires, etc.).



Tout commence par un **diagnostic territorial** approfondi, qui analyse les forces, faiblesses et enjeux du territoire à travers ses dimensions sociales, économiques, environnementales et urbanistiques. Ce diagnostic, enrichi par une consultation locale, sert de base à la suite du projet.

Vient ensuite le **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)**, qui fixe la vision politique à long terme du territoire. Il définit les grandes orientations définies par les élus du syndicat mixte en matière de développement durable, de mobilité, d'habitat, d'économie et de préservation de l'environnement, dans une logique de concertation avec les acteurs du territoire.

Le **Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)** traduit cette stratégie en règles concrètes, opposables aux documents d'urbanisme locaux. Il encadre notamment l'urbanisation, la gestion des ressources et les mobilités, en collaboration avec les parties prenantes.

Une **évaluation environnementale** accompagne l'ensemble du processus pour mesurer les impacts du projet de SCoT sur l'environnement et garantir le respect des principes du développement durable. Elle est réalisée de manière itérative, avec des indicateurs de suivi.

La **concertation publique** permet aux habitants et acteurs locaux de s'exprimer sur le projet. Après l'arrêt du SCoT par l'organe délibérant, une **enquête publique** est menée. Le projet peut alors être ajusté avant son adoption définitive par les élus. Une fois approuvé, le SCoT devient juridiquement opposable.

Depuis plusieurs mois maintenant, les élus du Syndicat Mixte du SCOT du Grand Beauvaisis travaillent **la phase DIAGNOSTIC** en association avec leurs techniciens et les partenaires institutionnels. En cette fin d'année 2025, les travaux sont suffisamment avancés pour pouvoir servir de socle aux échanges et à la discussion.

■ La concertation publique

L'élaboration du SCoT est menée par le Syndicat Mixte du Grand Beauvaisis. Elle y associe, tout au long de la démarche les partenaires institutionnels et la société civile.

La contribution des habitants pendant la phase du diagnostic territorial doit permettre le partage d'une connaissance et d'une expérience de terrain sur les modes de vie, de consommation, de mobilités, d'appréciation du cadre de vie...

Soucieux d'informer l'ensemble des habitants des 4 intercommunalités constitutives du Syndicat Mixte tout au long des études, la population est invitée à prendre part suivant les modalités ci-contre.

POUR PARTICIPER ACTIVEMENT...

...INFORMEZ-VOUS PAR CONSULTATION

- ☐ du site internet dédié : <https://scot-grandbeauvaisis.auddece.fr/>

...PARTICIPEZ AUX REUNIONS PUBLIQUES

de présentation du diagnostic programmées et d'autres à venir

- Lundi 17 novembre 2025 à 18h00 au siège de la CC du Pays de Bray
- Mardi 18 novembre 2025 à 18h00 au siège de la CA du Beauvaisis
- Mercredi 19 novembre 2025 à 18h00 à la salle socioculturelle de Feuquières
- Lundi 24 novembre 2025 à 18h00 au siège de la CC du Clermontois

...EXPRIMEZ-VOUS

- ☐ sur le site internet du SCoT
- ☐ Notez vos remarques sur le registre disponible au siège du Syndicat Mixte du SCoT et de chacun des 4 EPCI
- ☐ Envoyer vos avis ou questions :

Par courrier : Monsieur le Président du Syndicat Mixte du SCoT du Grand Beauvaisis, 48 rue Desgroux – 60000 BEAUVAIS

Par voie électronique : contact@scot-grandbeauvaisis.fr

LES LIEUX DE CONCERTATION

Siège du Syndicat Mixte du
SCoT du Grand Beauvaisis
48 rue Desgroux
60000 BEAUVAIS

Siège de la Communauté
de communes du
Pays de Bray
2 rue d'Hodenc
60650 LA CHAPPELLE-AUX-POTS

Siège de la Communauté
de communes de la
Picardie Verte
3 rue de Grusmesnil
60220 FORMERIE

Siège de la Communauté
de communes du
Clermontois
9 rue Henri Breuil
60600 CLERMONT

Siège de la Communauté
d'Agglomération du
Beauvaisis
48 rue Desgroux
60000 BEAUVAIS